



### PÊCHES

#### APERÇU

Le Secteur des pêches de l'Assemblée des Premières Nations (APN) soutient le Comité national des pêches (CNP). Le CNP conseille le Chef national et les Chefs en assemblée en matière de

pêches des Premières Nations, lesquelles exercent leurs droits inhérents, édictent des lois de manière pacifique dans leurs domaines de compétence et en gèrent leurs ressources naturelles.

#### COMPTE RENDU

La résolution 50/2018 de l'APN, *Appui au Conseil de gestion du saumon du fleuve Fraser (CGSFF) dans ses tentatives de négociation d'une entente de gestion du saumon du fleuve Fraser avec le ministère des Pêches et des Océans*, appuie les travaux de plusieurs Premières Nations de la Colombie-Britannique visant à conclure un accord de réconciliation avec le ministère des Pêches et des Océans qui mènerait à une participation réelle des Premières Nations à la gestion des pêches.

La résolution 51/2018 de l'APN, *Engagement avec le Conseil canadien des ministres des Pêches et de l'Aquaculture (CCMPA) et six groupes de travail techniques du CCMPA*, demande que les Premières Nations aient leur place au CCMPA et au sein de ses groupes de travail. L'APN compte discuter avec le CCMPA de normes stipulées dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et identifier des mesures de soutien pour l'élaboration conjointe future de lois, de règlements et de politiques qui ont des répercussions sur la pêche côtière et intérieure et

l'aquaculture durable pratiquées par les Premières Nations.

La résolution 52/2018, *Inclusion des Premières Nations dans le Plan canadien de protection des océans*, demande un financement à long terme des capacités des Premières Nations et, de ce fait, le respect des droits inhérents, des traités, du titre et des compétences des Premières Nations.

La résolution 79/2018 de l'APN, *Traité sur le saumon du Yukon*, demande d'appuyer les droits inhérents des Gwich'in en interdisant les activités liées à l'exploration et à la mise en valeur des hydrocarbures à l'intérieur des limites de la Réserve faunique nationale de l'Arctique pour protéger l'habitat du saumon. Cette résolution enjoint à l'APN de communiquer avec le premier ministre, avec la ministre de Pêches et Océans et avec le président de la Commission du saumon du Pacifique pour demander leur appui ainsi qu'un engagement à protéger l'habitat du saumon du Yukon et la pêche durable de cette espèce.

#### PROCHAINES ÉTAPES

Les activités suivantes se tiendront au cours des prochains mois :

- Comité national des pêches — 26 et 27 février 2019 à Ottawa (Ontario).
- Groupe de travail sur les océans — Mars 2019 (emplacement à déterminer).

- Forum national sur les pêches des Premières Nations — 28 au 30 mai 2019, hôtel Delta Beauséjour, Moncton (Nouveau-Brunswick) (emplacement proposé).
- Réunion du groupe de travail national sur l'aquaculture — Mars 2019 (emplacement à confirmer).